

## **Offre Compo N°48863**

### **Offre 10 € remboursés sur les références BARLIGHT, BARNOMAD, BARAKET2**

#### **Comment bénéficier de cette offre ?**

Achetez un produit Barrière d'insectes parmi les références listées ci-dessous entre le 1<sup>e</sup> Mars 2021 et le 31 Décembre 2021 : BARLIGHT, BARNOMAD, BARAKET2.

Pour recevoir votre remboursement, il vous suffit de suivre les étapes suivantes :

#### **1 – Constituez votre dossier avec les pièces suivantes :**

- Renseignez lisiblement vos noms/prénoms/adresse complète sur papier libre
- Joignez l'original de votre ticket de caisse entier ou votre facture (en entourant la date d'achat, le prix, le libellé du produit acheté)
- Joignez le code-barres découpé ou recopié sur papier libre, du produit concerné par l'offre
- Joignez votre IBAN/BIC

**2 – Envoyez votre dossier complet** avant le 10/01/2022 (cachet de la Poste faisant foi), sous pli dûment affranchi à l'adresse suivante :

**Offre BARLIGHT, BARNOMAD, BARAKET2, BARPULSE – 10€ remboursés**  
**Qwamplify Activation N°48863 – CS0016**  
**13102 Rousset Cedex**

#### **3 – Confirmation de dossier :**

Si votre dossier respecte toutes les conditions de l'offre, vous recevrez votre remboursement dans un délai de 3 à 4 semaines environ après réception de votre dossier conforme. Le virement se fera sous le nom de Qwamplify.

\*Offre valable sur la liste des produits ci-dessous :

10€ remboursés sur les références : BARLIGHT, BARNOMAD, BARAKET2 et BARPULSE.

Offre valable uniquement en France Métropolitaine, Corse et DROM COM. Offre réservée aux particuliers domiciliés en France Métropolitaine, Corse et DROM COM, non cumulable avec une autre offre promotionnelle, et limitée à une unique participation par foyer (même nom, même adresse, même IBAN/BIC) et au remboursement d'une seule référence.

Toute demande illisible, incomplète, erronée, manifestement frauduleuse ou ne respectant pas les modalités énoncées ci-dessus (notamment envoi après le 10/01/2022, cachet de la poste faisant foi) sera considérée comme nulle. Aucun dossier incluant les pièces justificatives ne sera restitué. Les frais postaux seront remboursés au tarif lent en vigueur (base 20 g) sur demande uniquement avant le 10/01/2022 (la demande doit être jointe à la demande de remboursement). La société COMPO France SAS ne saurait être tenue responsable de la non réception des demandes ou des remboursements dus à des problèmes indépendants de sa volonté (grève de poste, mauvaise distribution ou mauvais adressage, problèmes bancaires).

Toute réclamation devra être faite uniquement par écrit à l'adresse de l'opération.

Conformément à la loi Informatique et Libertés (06/01/1978), vous bénéficierez d'un droit d'accès, de retrait et de rectification des données vous concernant à l'adresse : COMPO France SAS, 2 rue Sarah BERNHARDT, 92600 ASNIERES.